53e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 30 23 JUILLET 1936

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Voilà la nouvelle Chambre constituée et en fonctions. Souvent le prêtre est appelé à parler, à discuter sur les différents partis qui la composent.

Faute de données précises sur les doctrines de ces partis, on risque de se trouver en état d'infériorité vis-à-vis d'interlocuteurs laïques se croyant mieux instruits. D'où risques de passer pour ignorant et diminution d'autorité.

L'*Ami* ferait donc œuvre utile en nous donnant un résumé clair et succinct des diverses doctrines professées par les partis constituant actuellement la Chambre des députés.

R. — Dans la Causerie sur les Revues du 26 janvier 1933, l'*Ami* a donné un résumé aussi complet que possible des articles du regretté Albert Thibaudet sur *les Idées politiques de la France* [1]. Nous renverrons à cette Causerie pour le classement des Opinions politiques françaises. Rappelons seulement ici que Thibaudet distinguait, en tout et pour tout, six variétés ou six familles politiques dans notre pays : traditionnalisme, — libéralisme, — industrialisme, — christianisme social, — jacobinisme, — socialisme.

Ce que nous allons essayer de présenter ici, c'est quelque chose d'un peu différent : *la situation parlementaire des partis*. Remarquez bien ce terme : *parlementaire*. Cela ne veut pas dire : situation réelle, situation numérique dans le pays. Tout le monde sait que le Parlement exprime le résultat des élections et que les élections donnent lieu, chez nous, à une préparation, à des dosages, à des mélanges, en un mot à une *cuisine*, qui ne permet pas aux partis d'avoir le nombre exact qui pourrait leur revenir de représentants au Parlement. Le scrutin d'arrondissement disperse les voix ; les combinaisons entre les partis les regroupent en les faussant partiellement. Il n'y a pas de doute que le cartel des gauches, qui a pris, aux élections des 26 avril et 3 mai 1936, le nom particulier de *Front populaire*, a profité surtout à l'aile marchante de ce Front, c'est-à-dire au parti communiste.

Cela dit, nous ouvrons le *Journal Officiel* du 25 juin. Nous y rencontrons les « Listes électorales rectifiées des membres des groupes, remises au président de la Chambre, le 9 juin 1936, en exécution de l'article 12 du règlement. » C'est là qu'il nous faut chercher une image fidèle de la Chambre actuelle et de la situation respective des partis. Pourtant, il serait enfantin de se contenter de l'énumération que ce tableau nous apporte. Elle est simplement faite dans l'ordre alphabétique des titres de partis. Elle ne donne aucune indication sur la « césure » qui les sépare en deux grands secteurs opposés.

Par dessus les dénominations trop nombreuses qui répartissent nos députés en *douze groupes*, il y a la grande division en *gauche* et *droite*, majorité et minorité, partis de gouvernement et partis d'opposition.

I. — *Partis de droite*

Commençons par les partis de droite et ne soyons pas trop surpris de rencontrer très souvent, dans les noms qu'ils se donnent, le mot *gauche*. C'est une maladie de notre corps électoral que de n'avoir de goût que pour ce qui est de *gauche*. Thibaudet appelait cela : le *sinistrisme*. Les Français sont *sinistrogyres*. C'est pourquoi beaucoup de députés de droite sont contraints, par une petite rouerie qui ne trompe plus grand monde et qui ne fait pas grand honneur à leur « droiture » (c'est le cas de le dire, sans calembour), de se proclamer « gauchers » ou « gauchistes ».

La droite actuelle comprend *sept groupes : Fédération républicaine de France, — Gauche démocratique et radicale indépendante, — Alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants, — Démocrates populaires, — Indépendants républicains, — Républicains indépendants et action sociale et Groupe agraire indépendant, — Groupe indépendant d'action populaire.*

Ce qui frappe avant tout dans cette simple liste, c'est la peine que les groupes éprouvent à trouver des titres qui les distinguent au premier coup d'œil. Qui aurait pu croire que les *Indépendants républicains* soient autres, par exemple, que les *Républicains indépendants*? N'est-il pas clair que ce morcellement excessif des partis d'opposition leur ôte une grande part de leurs possibilités d'action ? Il y a là des talents de tout premier ordre, mais peu de discipline, peu de convergence dans

[1] Ces études avaient paru dans la *Revue de Paris* à partir du 1er juillet 1932, et ont été réunies en un vol. in-12 de 264 p., 15 f., Paris, Stock.

les efforts. L'opposition se voit réduite à une guerre de guérillas, à de petites escarmouches où les traits d'esprit, les sarcasmes, les critiques jouent un bien plus grand rôle que les idées proprement politiques. Il n'y a pas de programme commun, pas de plan constructif, pas de vue précise d'avenir chez les hommes de droite. Ils ne sont unis que dans des négations : ils ont horreur de la « révolution », et ils ne savent pas au juste comment s'y prendre pour l'arrêter ou la contenir. C'est pour eux qu'Abel Bonnard a écrit, récemment, son livre passablement injuste, mais par places terriblement clairvoyant, intitulé *Les Modérés* [1]. Il est vrai que sous ce vocable il désigne surtout ceux de la droite qui veulent à tout prix être *de gauche*. Ils ont des principes qui leur sont chers, mais qu'ils n'osent avouer et que pratiquement ils renient. « Ils (les modérés) choisissent leur représentant sans se douter, écrit Bonnard, que c'est un transfuge, mais il est plus juste de dire que s'il n'en était pas un, ils n'en voudraient pas, et l'on serait sûr de leur déplaire si on leur parlait selon ce qu'ils portent en eux de plus profond. Par eux, la sagesse du coin du feu, l'expérience du sillon et de l'atelier, la douceur vénérable d'un vieux monde essayent de se glisser dans le domaine d'une idéologie dévergondée, mais leur bon sens y pénètre si timidement qu'il tire son chapeau à toutes les folies qu'il devrait combattre. »

Cela s'applique spécialement à tous les députés de droite qui se disent en toute circonstance profondément attachés au laïcisme, qui n'oseraient pour rien au monde toucher au statut si radicalement injuste du privilège laïque, c'est-à-dire du système qui réserve toutes les faveurs, toutes les ressources de l'Etat à un régime scolaire sans Dieu!

Venons maintenant au détail des groupes de droite.

1° **Fédération républicaine de France.** — Ce parti est formé de Français traditionnalistes. Il arbore le plus souvent les trois majuscules connues : U. R. D. et s'est appelé également « Parti républicain national ». Il compte sûrement dans son sein les hommes de droite les plus sincères et les plus résolus; ceux-là au moins ne cachent pas leur drapeau. Ce sont des républicains en général, mais des républicains *conservateurs*, catholiques pour la plupart ; ils rappellent les Dufaure, les Etienne Lamy d'autrefois. Ils seraient au pouvoir si la prophétie de Thiers : « La République sera conservatrice ou elle ne sera pas, » s'était réalisée. Ces républicains tiennent si étroitement à la vieille France que c'est avec eux que les monarchistes plus ou moins avérés de la Chambre se sentent les plus proches parents. C'est pourquoi, tandis que ce groupe ne compte que *49 membres*, il se trouve grossi, pour les élections aux grandes Commissions, d'un groupe sans dénomination, comprenant *11 membres* et parmi lesquels on distingue des noms qui parlent assez d'eux-mêmes : marquis de Juigné, marquis de la Ferronnays, de Montalembert, Le Cour Grandmaison, René Dommange. Ces onze membres « apparentés » constituent l'extrême-droite de l'assemblée, ce qui reste des 400 monarchistes de l'Assemblée nationale de 1871-1875.

La Fédération républicaine a pour chef M. Louis Marin ; son secrétaire général est Joseph Denais. Elle compte de vigoureux orateurs, tels que Xavier Vallat, Philippe Henriot, Edouard Soulier, Taittinger, etc. C'est le plus gros bataillon de la droite.

2° **Indépendants républicains.** — En allant vers le centre, on rencontre un petit groupe de *13 membres*. Nous ne voyons pas très bien ce qui les distingue, comme tendances et comme principes, de la Fédération républicaine. Peut-être ne s'agit-il que de questions de personnes. Le président du groupe est l'illustre Georges Mandel [1]. Ce serait pourtant une erreur de croire que tout le groupe soit aussi mystérieux, aussi machiavélique que son président. Nous trouvons là M. de Kérillis, directeur de l'*Echo de Paris*, écrivain politique incisif et disert, manœuvrier adroit, poursuivi du reste par l'animosité des gauches ; M. Chiappe, dont l'élection vient d'être annulée, mais qui reviendra sans doute ; Fernand-Laurent, beau talent oratoire, vigoureux dans la critique, juste cependant et d'esprit ouvert et large; Scapini, grand mutilé de guerre, grande âme ; Ybarnégaray, dont l'esprit de loyauté et la grande énergie s'imposent au respect de tous, affilié aux Croix de Feu, et leur défenseur au nom de la liberté et de l'ordre. Le secrétaire du parti est M. Jean Niel, un jeune qui promet.

3° **Groupe des républicains indépendants et d'action sociale et groupe agraire indépendant.** — Ce long titre ne peut faire illusion. Il s'agit encore de républicains de droite, qui pourraient tout aussi bien se trouver dans la Fédération républicaine de Louis Marin.

Le groupe compte *34 membres*, auxquels il faut ajouter six membres apparentés. Il a, si l'on peut dire, un aumônier en la personne du chanoine Polimann, orateur plein d'humour, de bonhomie, de droiture et qui a des sympathies sur tous les bancs de la Chambre. Ce que l'on ne peut s'empêcher de déplorer une fois de plus, à l'occasion de la composition de ce groupe, c'est la manie des divisions et subdivisions. Il y a là en effet : *a)* le *Groupe des républicains indépendants et d'action sociale*, avec orateurs principaux, outre le chanoine Polimann, MM. Cautru [2], Marcel Hérault, le marquis de Moustier, François Peissel, Antoine Sallès, Robert Sérot, de Tinguy du Pouët, — *b)* le *Groupe agraire indépendant*, formé de quatre députés dont M. de Clermont-Tonnerre et M. Mathé, qui est président du groupe, — *c)* six mem-

[1] Un vol. in-12 de 360 p., 15 f., Paris, B. Grasset.

[1] *L'Ami* du 26 mars dernier a tracé le portrait de cet homme habile.

[2] M. Cautru vient de passer au Sénat, en remplacement de M. Henry Chéron.

bres qui ont fait une déclaration d'entente, au nombre desquels le député breton Cadic, qui a si vivement protesté contre les quarante heures, au nom des paysans qui, eux, font au moins, en cette saison, cent heures.

En définitive, nous avouons ne pas très bien comprendre pourquoi les trois groupes étudiés jusqu'ici n'en font pas qu'un seul, qui atteindrait un total de 113 députés et serait un des plus importants de la Chambre [1].

4° **Démocrates populaires.** — Ce petit groupe est celui des chrétiens-sociaux. Il ne compte que *11 membres,* mais il a reçu l'apparentement de deux députés parmi lesquels se trouve le chanoine Desgranges, vétéran illustre des luttes sociales, à la fois grand courage, grand cœur et grand talent oratoire. Le secrétaire du groupe est M. Reille-Soult, au nom deux fois mémorable, descendant de deux grands lieutenants de Napoléon. Le groupe compte des orateurs tels que M. Pezet, Robert Schuman, Trémintin. Il a pour doctrine le christianisme social tel qu'il découle des grandes Encycliques *Rerum Novarum* et *Quadragesimo anno.* Il serait injuste toutefois de laisser entendre qu'il en a le monopole et que les groupes précédents, où il se trouve, en grand nombre, de fervents catholiques, aient négligé les enseignements sociaux des papes. Le groupe démocrate populaire a pourtant, semble-t-il, une attention plus marquée aux questions sociales, une tendance plus forte à accepter les solutions les plus favorables à la classe ouvrière. Il a un beau rêve : « la réconciliation et la concorde françaises. » C'est pour le réaliser qu'il se place résolument au centre. Il aurait voulu servir de trait d'union. Il a, — en vain, mais avec infiniment de raison, — dénoncé, dans son manifeste électoral du 5 avril 1936, « l'envoûtement des Blocs et l'embrigadement des Fronts. » C'est probablement pour cela qu'il s'est trouvé à demi écrasé entre les deux Fronts opposés.

5° **Groupe indépendant d'action populaire.** — Ce groupe de *16 membres,* sous la présidence de M. Michel Walter, réunit les élus alsaciens. Ils se tiennent à part des autres députés de droite, comme pour se former en carré de résistance contre les charges redoutables de la cavalerie laïque. Il est clair, en effet, que la protestation globale de tout le groupe des députés d'Alsace contre l'invasion du laïcisme aurait un retentissement international et constituerait un événement politique extrêmement grave. L'un des orateurs les plus énergiques du groupe, avec des idées fort proches de celles des démocrates chrétiens, c'est M. Meck.

Jusqu'ici, nous avons passé en revue des groupes imprégnés de l'idée religieuse. Des six opinions reconnues en France par Thibaudet, ils incarnent le traditionnalisme et le christianisme social, mais avec des dosages inégaux, c'est-à-dire un peu plus ou un peu moins de l'un ou de l'autre.

Il reste à droite deux groupes importants qui incarnent ce que Thibaudet avait appelé le *libéralisme* et l'*industrialisme,* également à dosages variés.

6° **Groupe de l'alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants.** — C'est à partir d'ici que nous voyons apparaître le mot fatidique de *gauche.* Mais la gauche dont il s'agit se trouve à droite. Le terme « gauche » est une sorte d'invite aux radicaux-socialistes. Il leur déclare que l'on pourrait, avec un peu de bonne volonté, collaborer avec eux, que l'on admet, — comme un fait, et même, au besoin, comme *un fait intangible, — les lois laïques,* à la seule condition de les laisser dormir, de n'en pas tirer les conséquences extrêmes, de maintenir au moins une ombre de liberté religieuse et politique. Ce groupe a changé son titre, on ne sait pas au juste pourquoi ; il s'appelait auparavant l'*Alliance démocratique.* Son principal homme d'Etat était M. Pierre-Etienne Flandin. Il a communiqué son programme au journal *Le Temps,* qui représente assez bien ses tendances. Il est formé en effet de gens graves, pondérés, farcis d'économie politique, de vues profondes sur l'évolution de l'ère industrialiste. A ces hommes, imprégnés de *réalisme,* comme ils disent volontiers, la religion apparaît comme un facteur moral indispensable. Il ne s'agit pas tant de l'admettre comme vérité surnaturelle que comme puissance spirituelle de fait. Dans le *Temps* du 7 avril 1936 on lisait ces lignes, inscrites dans le programme du parti : « La crise économique et politique actuelle est due à des causes morales autant qu'à des causes matérielles. » C'était la seule allusion à la religion.

Le groupe se prononçait surtout contre le « rassemblement du Front populaire, coalition électorale incohérente et paradoxale. » Il affirmait que cette coalition était « incapable, par sa composition même, d'assurer une majorité de gouvernement homogène et durable, » et il ajoutait que sa victoire « conduirait fatalement à la révolution, à la dictature et à l'aggravation des menaces extérieures qui pèsent si lourdement sur l'Europe. »

Malheureusement, au moment même où le groupe se posait ainsi en adversaire résolu du Front populaire, son chef, M. Flandin, renié d'ailleurs par l'ensemble de ses amis, demeurait au sein d'un gouvernement favorable au Front populaire, le gouvernement Sarraut. Chose plus extraordinaire : le manifeste du parti n'en portait pas moins la signature de M. Flandin, resté président du groupe, et de ses deux premiers vice-présidents, M. Baréty et André de Fels. Et cela laissait entendre qu'en marge des fières déclarations, il pouvait rester de la place pour les « combines »,

[1] Il est possible qu'il ne s'agisse que d'une question de tactique parlementaire, en ce sens que si, un jour ou l'autre, les radicaux-socialistes en venaient à secouer le joug des socialistes, pour former, à leur droite, un gouvernement antirévolutionnaire, la césure pourrait être placée en divers endroits.

que nous semblons avoir empruntées au génie italien, de tout temps ami des *combinazioni*.

Le groupe, assez fortement étrillé aux élections, conserve *43 membres*, et même *44*, grâce à un apparentement d'un membre. M. Flandin fait toujours partie du groupe, mais il en a quitté la présidence et sa santé ne lui permet même pas de prendre part, actuellement, aux délibérations de la Chambre. Le nouveau président est M. Léon Baréty. Nous signalerons parmi les membres de l'Alliance : MM. Prosper Blanc et Alphonse Dupont, députés de Bourg, Bonnevay, Pierre Dignac, Achille Fould, Pierre Perreau Pradier, de Rocca-Serra, Louis Rollin, Paul Thellier. Deux hommes méritent ici d'être mis en relief, parmi tous les autres (M. Flandin demeurant à part) : MM. Pietri et Paul Reynaud. Pietri est de la race des grands administrateurs. il a été plusieurs fois ministre. Sa double spécialité : finances et marine, le rend extrêmement précieux. C'est un homme judicieux, laborieux, consciencieux, un bon serviteur du pays. M. Paul Reynaud est le grand orateur du groupe ; il est séduisant, élégant, pressant, vigoureux et spirituel. On l'accuse d'être paradoxal, parce qu'il s'est fait le fougueux champion de la *dévaluation*. Il semble avoir fort bien vu que les problèmes économiques sont des *problèmes mondiaux* et qu'ils ne comportent par conséquent pas des solutions simplement nationales ou partielles. Mais il nous paraît certain que, de cette vue très juste, il ne tire pas tout le parti possible. Il lui est arrivé de dire en effet : Si l'Angleterre et les Etats-Unis vous proposaient un alignement des monnaies, ne seriez-vous pas bien contents de l'accepter ? Or, pourquoi attendre ? Pourquoi ne pas faire de vous-mêmes ce que vous feriez fort bien avec les puissances étrangères ? — A quoi l'on a répondu : « Faire la dévaluation, c'est nous exposer à des mesures de rétorsion, c'est donc nuire à la monnaie intérieure, à sa stabilité, aux garanties sociales qu'elle apporte, en pure perte. On ne s'aligne que sur un point fixe ; or, ni le dollar, ni la livre ne sont des points fixes. »

Et cette réplique est en effet irréfutable. Mais il reste qu'un alignement des monnaies, *par voie d'entente avec le dollar et la livre*, demeure infiniment désirable. Pour l'instant, l'éloquence incontestée de M. Paul Reynaud aboutit à ce résultat étrange que toute la droite l'applaudit dans ses critiques pénétrantes des projets gouvernementaux, et que, ce faisant, toute la droite se rend suspecte, en dépit de ses affirmations répétées, d'adhérer plus ou moins sournoisement au principe de la dévaluation qu'elle repousse. Et cela ne laisse pas d'ajouter au désarroi qui caractérise l'opposition dans la Chambre actuelle.

7° Groupe de la gauche démocratique et radicale indépendante. — Ce septième groupe de la droite ne se distingue pas très nettement du précédent. Ses effectifs sont un peu moindres : *33 membres* et 4 apparentés, au total 37 contre 44. Le président du groupe est M. de Chappedelaine. Les membres les plus connus sont MM. Candace, Mallarmé, Montigny, Morinaud, Petsche, Tranchand. C'est surtout à ce parti que s'adresse, semble-t-il, le livre d'Abel Bonnard sur les *Modérés*. Il représente le Centre de la Convention, entre les Girondins et les Montagnards. Il se tient tout près de la barricade qui sépare la gauche de la droite et il la franchit à l'occasion.

Nous allons la franchir à notre tour, mais d'une manière plus désintéressée. De l'opposition, nous passons à l'analyse de la majorité gouvernementale du jour.

II. — *Partis de gauche*

La majorité de gauche comprend, en face des sept groupes de la droite, seulement *cinq groupes*, dont trois numériquement prépondérants, et deux de moindre importance. Ce sont, du centre à l'extrême gauche : le *Groupe radical et radical-socialiste*, — le *Groupe de la gauche indépendante, du parti Camille-Pelletan, du parti frontiste du parti de l'unité prolétarienne, du parti de la Jeune-République*, — le *Groupe de l'union socialiste et républicaine*, — le *Groupe socialiste*, — le *Groupe communiste*.

Sur les six idées politiques françaises définies par Thibaudet, il n'en reste ici que deux : le *jacobinisme* et le *socialisme*.

Le *jacobinisme* est essentiellement *antitraditionnaliste*, et pourtant il reste patriote, il reste attaché à la propriété privée. Sa passion révolutionnaire se porte sur deux points : il est *antireligieux* et il est *égalitaire*. Il revendique la fière formule : *Liberté, Egalité, Fraternité ;* mais il n'a pas un très grand souci de la liberté de ses adversaires, et la fraternité ne s'exerce pas pour lui avec ses ennemis ou ceux qu'il estime tels parce qu'ils ne pensent pas comme lui en matière religieuse. Thibaudet a fort bien dit que son *Credo* se résumerait beaucoup mieux dans les trois mots : *Egalité, Laïcité, Raison*.

Le *socialisme* ne renie rien du *jacobinisme*. Il y a donc alliance ou affinité naturelle entre ces deux idées. Mais le socialisme est international, il se rattache à un dogme nouveau, qui est le marxisme. Par là, radicaux et socialistes diffèrent. Mais les différences tendent de plus en plus à s'atténuer et le problème reste ouvert de savoir si ce sont les radicaux qui ont glissé vers le socialisme, ou si ce sont les socialistes qui sont revenus au radicalisme.

Entrons maintenant dans le détail des partis.

1° Groupe républicain radical et radical-socialiste. — On remarquera dès l'abord l'absence du mot de *gauche :* il devient inutile dès que la barricade est franchie. Pourtant, le mot *radical* demeure commun à ce groupe et aux deux groupes de droite que nous avons indiqués en dernier lieu.

Les radicaux-socialistes étaient, avant les élec-

tions, le groupe de beaucoup le plus important de la Chambre. Il a perdu la primauté, qui a passé au socialisme. Par le fait même s'est ouverte, dans l'histoire de la troisième République, une *quatrième période*. Elle se divise en effet, jusqu'ici, en *République conservatrice*, de 1871 à 1879, — *opportuniste*, de 1879 à 1898, — *radicale*, de 1898 à 1936. Nous sommes entrés, depuis le 3 mai, dans la période de la *République socialiste*. A chaque changement de période on peut assigner comme cause une crise politique : le Seize-Mai a décidé du sort de la République conservatrice, — l'Affaire Dreyfus a provoqué l'avènement de la République radicale, — enfin le 6 février 1934, le développement des Ligues qui en fut la conséquence, le tout greffé sur la crise économique, a, au moyen du Front populaire, amené le triomphe du socialisme.

Les radicaux-socialistes, vaincus de la lutte électorale comme groupe particulier, en ont été les vainqueurs sous deux autres aspects : en tant que promoteurs du Front populaire, en tant qu'ils imposent aux socialistes de faire non pas leur politique, mais celle du radicalisme. Seulement, ce triomphe dans les idées risque d'être de plus en plus néfaste à la fois aux radicaux et aux socialistes. Si l'expérience Blum réussit, — et il faut avouer que les chances sont contre elle, — le parti socialiste en tirera tout le profit. Si elle échoue, les radicaux, qui l'auront partagée, en subiront tout le détriment. Les socialistes soutiendront qu'ils n'ont pas pu appliquer tout leur programme, et ce sera vrai. Les radicaux n'auront ni l'excuse de n'avoir pas été au pouvoir, ni celle de n'avoir pas eu les coudées franches pour l'application de leurs idées. De toute façon, il semble bien que le radicalisme doive aller désormais en perdant de son influence, comme il est arrivé au libéralisme en Belgique et en Angleterre.

Le président du groupe radical et radical-socialiste n'est plus M. Herriot, ni M. Daladier, mais M. Campinchi. Il compte de nombreux ministres ou ministrables La plupart appartiennent à la franc-maçonnerie ou sympathisent étroitement avec elle. Nommons MM. Aubaud, William Bertrand, Georges Bonnet, Bossoutrot, Pierre Cot, Daladier, Yvon Delbos, Hippolyte Ducos, Edouard Herriot, La Chambre, Malvy, Marchandeau, Margaine, Mendès-France, Léon Meyer, Jean Mistler, Palmade, Marc Rucart, Jammy-Schmidt, le type du franc maçon fermé et agressif, François de Tessan, Jean Zay. Aux *109 membres* officiellement inscrits au parti, il faut adjoindre deux députés apparentés, total 111.

Inutile de dire que tous les radicaux n'ont pas des opinions du même rouge : on y voit toutes les nuances intermédiaires. Il n'en manque pas parmi eux qui ont été élus avec les voix des modérés et qui ne sont pas plus à gauche que nombre de députés de la droite. Le ciment principal qui maintient la cohésion parait bien être la franc-maçonnerie, dont ce parti est la forteresse. Cela ne veut pas dire que le socialisme n'ait pas ses représentants dans les loges ; mais on pourrait dire que ceux-là ne sont francs-maçons qu'accessoirement. Socialistes d'abord, ils se servent de la maçonnerie plus qu'ils ne sont disposés à la servir. « Ils y sont entrés, dit Pierre de Pressac (*Revue de Paris*, 15 juin 1936), sans se soucier autrement du but et de la pensée profonde de l'institution, pour mettre la main sur ce levier de commande essentiel, sur une organisation qui permet la transmission facile de mots d'ordre et dont l'influence électorale n'est pas niable, et aussi, indépendamment de cet avantage, offre le moyen d'étudier au cœur de la place les moyens d'action et de propagande des maîtres du régime, pour s'intégrer définitivement à ce régime et faire sauter les dernières barrières qui retenaient les complaisances des radicaux. »

2° **Groupes de la Gauche indépendante, du Parti Camille-Pelletan, du Parti frontiste, du Parti de l'unité prolétarienne, du Parti de la Jeune République.** — Ouf ! que de titres, que de dénominations diverses dans ce second groupe de la nouvelle majorité ! C'est un agglomérat de radicaux dissidents, de socialistes en rupture d'unité, de communistes sortis du parti moscoutaire. *Ils sont 25.* Et deux députés se sont apparentés à eux : un communiste excommunié par Moscou, Doriot, et un néo-socialiste, lâché par ses anciens amis, Marquet. Le secrétaire de l'ensemble est M. Renaitour, de la « Gauche indépendante », qui compte dix membres. Le groupe Camille-Pelletan n'en a que trois, peu connus du reste. Le groupe frontiste n'en compte que deux, dont l'un est de grand talent, mais dans le genre corrosif : Bergery. Le parti de l'Unité prolétarienne, qui s'appelait aussi *puppiste* (P. U. P. ou Parti de l Unité Prolétarienne), a six membres, dont le plus connu est Petrus Faure. Enfin le parti de la Jeune République n'a que quatre élus. Ce ne sont là que des miettes collées ensemble.

3° Il n'en est pas tout à fait de même de l'**Union socialiste et républicaine.** — Ce parti a été constitué le 5 décembre 1935 à l'aide des débris de trois partis antérieurs : *Socialiste de France, Socialiste français*, et *Républicain-socialiste*. Il compta au début 35 membres. Les élections ne lui ont pas été favorables et il ne compte plus que *29 membres*. Ce sont, pour la plupart, des dissidents du socialisme : ceux qu'on appelait les *néos* ou les « *mous* » ont cherché là leur refuge. Ils ont adhéré au Front populaire ; on les trouve pourtant un peu tièdes en matière de socialisme. Leur grand homme serait M. Paul Boncour, sénateur (on assure que le choix de M. Yvon Delbos pour les Affaires étrangères lui a fait l'effet d'un vol à son détriment). Parmi les députés du groupe, dont le secrétaire est M. Lafaye, on compte Maxence Bibié, Eugène Frot, Anatole de Monzie, Raymond Patenôtre, Ramadier, Viénot.

4° Groupe socialiste. — Nous arrivons au morceau de résistance. Le parti socialiste est le grand vainqueur des élections dernières, à ne considérer que les chiffres absolus. Le parti communiste, de moitié moins fort, est pourtant peut-être, de la coulisse où il tire les ficelles, le plus actif et le plus influent. Contrairement au parti radical-socialiste qui a toujours remplacé son président quand ce dernier a pris le pouvoir, le parti socialiste conserve M. Léon Blum à sa tête, et son secrétaire général est toujours M. Vincent Auriol, bien qu'il soit devenu ministre des Finances. Le groupe compte *148 membres,* plus un député apparenté, total 149. En dehors du président et du secrétaire, placés maintenant aux « leviers de commande » principaux du pouvoir, il faut nommer, parmi les hommes influents du parti : MM. Charles Baron, Bedouce, Dormoy, Février, Garchery, Grumbach, Jardillier (député de Dijon et ministre des Postes), Laville, qui prend une attaque à la seule vue d'une soutane, Lebas, Le Troquer, Monnet, Marius Moutet, Camille Planche, Salengro (ministre de l'Intérieur), Albert Sérol, Spinasse, qui s'est fait une réputation de compétence et de conviction, Henri Tasso, maire de Marseille, Thivrier, etc.

Au demeurant, le parti n'ayant jamais été aux affaires, ne compte pas encore un grand nombre d'hommes compétents, de véritables administrateurs. C'est à leur sujet qu'il convient de se rappeler le mot célèbre de Mirabeau : « Un jacobin ministre n'est pas nécessairement un ministre jacobin. » Les socialistes vont faire leurs classes ; c'est le pays qui paie l'apprentissage. Le tout est de savoir ce qu'ils possèdent de faculté d'adaptation. Ils ont eu tout de suite une bonne excuse pour ne pas mettre en application la formule marxiste. D'anciens socialistes ont donné à la France des ministres à poigne ou des administrateurs capables et prudents : Millerand, Viviani, Pierre Laval ; et l'on sait que Mussolini a été longtemps socialiste. Le problème est de savoir si le parti entier est capable d'évolutions aussi étendues que celles de certains de ses membres isolés. M. Léon Blum a été jusqu'ici tellement bousculé par les événements qu'on ne peut lui tenir rigueur de la précipitation avec laquelle il a présenté et fait adopter tout un lot de lois parmi lesquelles celles qui ont une portée sociale ne peuvent que recevoir notre cordiale adhésion de principe. Il faut lui savoir gré de ne point parler de suppression de la propriété, encore que jusqu'ici il en ait mal défendu certaines modalités (nous songeons aux occupations d'usines, de chantiers, de navires même, juridiquement indéfendables et dangereuses comme précédents). Il s'efforce d'autre part d'oublier en matière de politique extérieure les inquiétantes préventions dont il était animé, en tant que chef de parti. Depuis un mois, il paie la rançon de ses engagements passés, de son alliance avec les communistes. Il est trop tôt encore pour dire s'il demeurera enlisé dans les vieilles ornières de l'anticléricalisme et de l'antipatriotisme, du marxisme et de l'étatisme. Après un mois d'activité (au moment où ces lignes sont écrites), le bilan de ce gouvernement n'est pas encore très brillant. Nous en parlons sans animosité, en spectateur impartial. Ce bilan nous apparaît de la façon suivante :

1° Le gouvernement Léon Blum a enfin apporté à la classe ouvrière les satisfactions légitimes qu'elle attendait, que nos syndicats chrétiens souhaitaient depuis si longtemps, que les Encycliques papales suggéraient depuis un demi-siècle : reconnaissance du droit syndical, contrats collectifs, congés payés, salaires « vitaux ». — Il lui a apporté aussi, ce qui était plus discutable, la semaine de quarante heures, sans attendre qu'une mesure internationale ait aligné les autres nations sur ce chiffre.

Mais (il y a plusieurs *mais*), prévenu et débordé par les événements, il ne tirera pas tout le bénéfice qui devrait lui revenir normalement de ces mesures de justice. La grève est partie huit jours avant son arrivée au pouvoir ; elle a de la sorte montré envers lui une défiance certaine. Elle s'est déroulée sous une forme illégale qu'il n'eût pas souhaitée, par des occupations d'usines qui étaient un attentat à la propriété et une sorte de répétition de l'expropriation communiste. Le gouvernement a eu l'air de *suivre, d'être contraint,* de contraindre à son tour le patronat, qui du reste n'a opposé aucune résistance, de n'être pas toujours maître du mouvement. On sentait dans la coulisse un pouvoir occulte, que le gouvernement a dénoncé, mais qu'il n'a pas pu identifier avec précision, encore moins réprimer. Il est sûr que le monde ouvrier obéit, en partie du moins, à des chefs qui ont sa confiance et qui tiennent le gouvernement en laisse. Ces chefs peuvent se vanter d'avoir arraché au socialisme des avantages qu'il n'aurait pas accordés aussi complets et aussi prompts. En d'autres termes, faute de décision, faute d'énergie, en ne prenant pas immédiatement la tête du mouvement pour l'endiguer et le contenir, le gouvernement a perdu le bénéfice d'une action louable en principe, mais discutable en ses méthodes, en ses modalités, en ses détails d'application.

En outre, il ne s'est occupé jusqu'ici que du monde ouvrier. Il a lancé de simples promesses au monde paysan. La rapidité affolée de son action pour les uns et la lenteur de ses mouvements en faveur des autres, a causé une immense déception dans la partie la plus nombreuse et la plus intéressante du monde du travail. La paysannerie française est mécontente. Elle accumule des colères en son sein. Elle se voit sacrifiée jusqu'ici. Le député Cadic a crié, en son nom, au gouvernement : « Si, en ville ou dans les centres d'usine, on veut vivre sans trop peiner, en prenant des loisirs,... il ne faut pas considérer le paysan comme une bête de somme et croire qu'il est obligé de faire *cent heures par semaine,* n'ayant

jamais de loisirs ni de liberté, pas même le dimanche... Et c'est... quand le désespoir est au cœur des trois quarts des paysans de France que vous allez prendre des mesures qui vont, cette fois, les décourager complètement et les acculer à la ruine. » (*J. Off.*, séance du 12 juin).

Le paysan est ulcéré, d'autre part, de la flagrante inégalité qui sévit dans la distribution des secours aux familles nombreuses : tout pour les fonctionnaires, rien ou presque rien pour les familles paysannes !

2° Le gouvernement Léon Blum a dissous les Ligues.

Mais cette mesure, qui eût été bonne si elle avait été générale, a créé un état de malaise pénible, en donnant l'impression de la partialité. On n'a frappé qu'à droite, pas à gauche ; on a frappé les partis tricolores, pas les partis rouges. Le drapeau national lui-même semble mis en cause. La dissolution des ligues est apparue comme une concession faite au monde ouvrier, ou au parti communiste, ou à la C. G. T. De toute façon elle est une invasion de l'économique dans le politique. Ou si on veut la faire apparaître comme la réalisation d'une promesse faite pendant la période électorale, elle révélerait l'incapacité du parti socialiste de sortir de l'état d'esprit partisan et sectaire, en accédant au pouvoir. M. Blum ne saurait-il s'élever au niveau d'un Louis XII, qui n'a jamais passé pour un grand génie et de qui pourtant est la parole si politique : « Le roi de France n'a pas à venger les injures faites au duc d'Orléans ! » Même ceux qui n'approuvaient pas le mouvement Croix de Feu, ou qui n'y voyaient qu'un fâcheux résultat de la partialité gouvernementale ou de la carence du pouvoir, ne peuvent s'empêcher de déplorer le manque de largeur d'esprit d'un gouvernement qui ne montre sa rigueur qu'envers des citoyens paisibles et inoffensifs, pour se consoler sans doute de sa faiblesse envers d'autres citoyens singulièrement plus agressifs et menaçants.

3° Le gouvernement Léon Blum a eu le mérite de renoncer aux sanctions contre l'Italie.

Mais là encore il n'a fait que *suivre ;* il a manqué d'initiative; il était lié par son passé. Il semble s'orienter vers une alliance étroite avec l'Angleterre. Il ne paraît pas fanatique de l'alliance russe. Tout cela est excellent, mais encore bien incomplet, bien timide. Il paie son apprentissage. Il n'est pas maître de son jeu. Les difficultés ne font que commencer pour lui.

4° Enfin et surtout, c'est dans le domaine financier que sa politique va sans doute se heurter aux plus redoutables obstacles. Là aussi, il est lié par son passé. Il s'est engagé à ouvrir une route nouvelle ; il s'y engage résolument. Il a la partie belle. La Banque de France est son alliée, de gré ou de force. M. Vincent-Auriol n'est pas sans connaissances techniques ; on l'a surnommé le « baron Louis » de la Sociale. A lui de se souvenir du mot connu de son modèle royaliste : « Faites-moi de bonne politique et je vous ferai de bonnes finances. » Il ne pourra pas se plaindre du patronat ni des « deux cents familles. » Il faut qu'il réussisse, ou bien il ruinera à la fois son parti et les classes moyennes qui en sont le plus sûr soutien, et par conséquent la France elle-même. Jusqu'ici on n'a encore fait qu'engager des dépenses. La contre-partie en recettes viendra-t-elle ? Peut-elle venir ? Angoissant problème. C'est toujours autour d'une caisse vide que s'instituent les grandes discussions et que s'ameutent les déceptions et les colères.

Nous nous sommes étendus longuement sur le parti socialiste. Nous n'avons pas parlé de sa doctrine propre. Elle va nous être révélée par l'examen des thèses communistes. Le parti socialiste, en effet, n'est en soi que l'aile droite du parti marxiste. L'expérience russe, l'expérience du pouvoir, la voix des faits ont dû lui apprendre la prudence, en matière d'idéologie marxiste. L'Evangile de Karl Marx n'est plus pour beaucoup de socialistes qu'une lettre morte, à peu près ce que l'Evangile véritable est malheureusement devenu pour un trop grand nombre de chrétiens. Le communisme garde de ce chef une redoutable emprise sur les masses déchristianisées, auxquelles il promet une reconstruction de l'économie et l'ouverture pour tous du paradis sur la terre. Les foules sont simplistes. Le millénarisme a sur elles une puissance formidable de séduction. Un paradis dans la vie future seulement leur paraît une sorte de duperie. Le millénarisme, dans tous les temps, a été la transposition des espérances spirituelles de l'Evangile, en termes temporels et terrestres, une tentative désespérée pour faire de cette terre, théâtre qui passe, — *præterit figura hujus mundi,* — le séjour de la béatitude éternelle.

5° **Le Groupe communiste.** — Ce groupe compte *72 membres*. Il a pour président le sénateur Marcel Cachin, pour conseiller technique Maurice Thorez, comme secrétaire général Jacques Duclos, comme secrétaire tout court, Ramette. La plupart de ses membres sont des inconnus en dehors de leurs circonscriptions. Ce ne sont pas les hommes qui ont, dans le communisme, remporté la victoire, c'est l'idée. En plus de ceux que nous venons de nommer, on ne voit guère que Renaud Jean, André Marty, Midol, Monmousseau, Vaillant-Couturier, qui aient une certaine notoriété. On sait que le parti a refusé, poliment du reste, toute participation au pouvoir. Il veut tout ou rien. Pourtant, il a promis sa collaboration « sans éclipses. » Il compte jouer à coup sûr. Il garde la main sur la classe ouvrière, la lance ou la retient à son gré, lui impose une discipline, lui laisse entendre que lui seul a été capable, au moyen de la nouvelle formule de grève « sur le tas, » d'obtenir les avantages déjà concédés aux ouvriers, lui promet mieux pour l'avenir et ne cache pas son intention ou mieux sa ferme résolution d'établir « les soviets partout, » c'est-à-dire la dicta-

ture de la classe ouvrière, « la nationalisation des usines et des banques » et, s'il se peut, du sol lui-même.

Jusqu'à présent, il a gagné victoire sur victoire :

1° Ayant accepté d'entrer dans le Front populaire, il a été le principal bénéficiaire de l'opération, a vu ses représentants passer d'une dizaine à 72, le nombre de ses électeurs de 800.000 à plus de 1.400.000 en chiffres ronds ;

2° Ayant déclenché la grève, à son heure à lui, huit jours avant l'arrivée au pouvoir de Léon Blum, et l'ayant conduite selon ses méthodes à lui, il en garde, aux yeux des ouvriers, tous les profits moraux ;

3° Ayant arrêté la grève quand il a voulu et comme il a voulu, la faisant éclore où il veut et quand il veut, il a prouvé sa maîtrise sur la classe ouvrière, s'est gagné la reconnaissance contrainte du gouvernement et s'est fait payer par la dissolution des ligues ;

4° Il contraint le gouvernement à la fois à dépenser beaucoup d'une part et à maintenir le franc d'autre part, — ce qui est la quadrature du cercle, — et comme il est à peu près sûr que ce qu'il exige est impossible, il se tient prêt à déclarer le socialisme responsable d'une politique maladroite, impraticable, et dans laquelle il le tient encerclé. Il reste l'*héritier présomptif*. Il s'apprête à jouer les « dauphins. » Car on sait que, par tradition, en France, le dauphin fut toujours, en même temps que l'héritier du pouvoir, le centre de l'opposition plus ou moins ouverte au gouvernement du jour. S'il y a inflation, s'il y a, par suite, dévaluation, le communisme, qui en aura été la cause principale, — tout comme le socialisme fut la cause principale de l'échec de la politique des économies, — embouchera la trompette pour dénoncer l'impuissance du socialisme, sa collusion avec la classe bourgeoise, pour déclencher, s'il se peut, la révolution. Il attend son heure ; il est sûr qu'elle ne peut plus tarder. La victoire est là, toute proche ; il n'y a plus qu'à la cueillir !

III. — *Histoire du Communisme*

Nous pourrions arrêter ici ces notes très brèves sur la situation parlementaire des partis politiques en France, à l'heure actuelle. Mais pour que nous sachions bien ce qu'est ce parti communiste qui déjà étend sa main sur le pays, nous esquisserons en terminant son histoire mal connue et tourmentée.

Le communisme se recommande, on le sait, de la *IIIe Internationale*. Ce chiffre III implique qu'il a été précédé de deux autres.

La *Ire Internationale* fut créée à Londres, le 28 septembre 1864. Son vrai nom était « l'Association internationale des travailleurs ». Frédéric Engels lui donnait pour but « de fondre en une immense armée toute la classe ouvrière d'Europe et d'Amérique. » Elle prétendait donc détruire les cadres des sociétés capitalistes, confondre l'économique et le politique, ramener l'économique au seul facteur *travail*. Elle aboutissait donc aux équations suivantes : *le travail seul crée la richesse*. Tout prélèvement de cette richesse au profit du capital est un vol fait aux travailleurs. La richesse étant tout ce que l'homme fait entrer dans la satisfaction de ses besoins, elle constitue le patrimoine commun de l'humanité, *le paradis pour tous*. Nous supprimons donc toutes les chimères au moyen desquelles on a détourné les humains de leur droit égal au paradis économique : *la religion*, opium du peuple, — la *morale bourgeoise*, qui impose des restrictions aux appétits de la nature, — le *patriotisme*, qui dresse des ouvriers les uns contre les autres, — la *famille*, qui s'oppose à l'étatisation de l'enfance et à la fraternité ouvrière universelle. Tous les tenants de la religion, de la morale bourgeoise, du patriotisme bourgeois, de la famille sont les ennemis de la classe ouvrière et doivent être combattus sans ménagement ni relâche.

En somme, le communisme gardait du christianisme deux grandes idées : celle du *paradis pour tous*, et celle de la *fraternité universelle*. Mais il supprimait Dieu, l'âme, le ciel et l'enfer, rabaissait l'homme au niveau de la brute, le réduisait à n'être plus qu'un rouage de la production, mais en lui promettant le bonheur complet par la consommation.

Nous sommes obligés de schématiser beaucoup et de ne donner ici que les grandes lignes du système. Nos lecteurs sauront, nous n'en doutons pas, étoffer cette charpente et mettre des chairs sur ce squelette. Nul doute au surplus que la philosophie du communisme soit tout simplement le matérialisme athée, la « religion d'en bas » par opposition à « la religion d'en haut », qui est celle du Christ.

La *Ire Internationale* tint son premier congrès à Genève, du 3 au 8 septembre 1866. Karl Marx en rédigea la déclaration, qui se terminait par cet appel : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! »

La fin tragique de la Commune, à Paris, en 1871, fut pour cette Ire Internationale un coup terrible. Elle cessa pratiquement d'exister. Marx continua son œuvre dans le domaine purement théorique. Il mourut en 1883, à Londres.

La *IIe Internationale* fut décidée en principe, à Paris, en juillet 1889. Mais elle ne fut pas acceptée par tous les marxistes. En France, le parti socialiste demeurait profondément divisé. On ne comptait pas moins de six groupes, autour de 1900 : — 1° le parti socialiste révolutionnaire ou *blanquiste*, dirigé par Edouard Vaillant, Chauvière, Sembat ; — 2° le parti *marxiste*, dont le chef était Jules Guesde ; — 3° le parti *possibiliste*, qui, sans renoncer à la révolution, recherchait les

avantages de détail que l'on pouvait arracher aux pouvoirs capitalistes ; son chef était Paul Brousse ; — 4° le parti *allemaniste*, issu d'une scission avec le parti blanquiste et dirigé par Jean Allemane, ancien communard ; — 5° l'Alliance *communiste* de Dejeante et Arthur Groussier ; — 6° le *socialisme indépendant* dont les principaux orateurs étaient des hommes de talent tels que Jaurès, Viviani, Millerand, Briand, etc.

En face de cette multiplicité, le besoin d'unification se faisait profondément sentir. L'unité se fit en deux temps : en 1901, les possibilistes, allemanistes et indépendants formèrent le *Parti socialiste français*, sous la présidence de Jaurès, tandis que les marxistes, blanquistes et communistes de l'Alliance constituaient le *Parti socialiste de France*, sous la direction de l'intransigeant Jules Guesde. Trois ans plus tard, au Congrès d'Amsterdam, ces deux partis fusionnèrent. Dès lors la *IIe Internationale*. jusque-là purement théorique, devint une réalité (14-20 août 1904). Le Congrès national de Paris (23-25 avril 1905) consacra cette union et créa la Section française de l'Internationale ouvrière, que nous appelons par ses initiales le parti S. F. I. O.

Cette seconde internationale se croyait de force à empêcher toute guerre. Elle fut cruellement démentie par les faits en 1914. Les diverses sections qui la composaient marchèrent à fond avec les gouvernements capitalistes engagés dans le conflit. C'était la mort de l'Internationale.

La *IIIe Internationale* naquit le 4 mars 1919, au lendemain de la guerre. Déjà, au cours de la guerre, les marxistes avaient tenté de se ressaisir. Les conférences de Zimmerwald (5-8 sept. 1915) et de Kienthal (24 30 avril 1916) furent des tentatives de reconstruction. Lénine y avait déjà proposé, sans succès, la création d'une IIIe Internationale. Il disait la IIe Internationale morte, « pourrie par l'opportunisme ». Une fois maître de l'ancien empire des tsars, il posséda un point d'appui de tout premier ordre : un domaine habité par plus de 150 millions d'êtres humains, un parti socialiste peu nombreux mais très agissant et tenant tous les leviers de commande d'un des plus vastes pays du monde. En outre, il avait de nombreux amis et émules en Hongrie, Autriche, pays balkaniques, Suède. Il se réclamait du *marxisme intégral*. Il reconnaissait Marx et Engels comme les deux « grands prophètes de la révolution prolétarienne ». Enfin, dans la ruine de fait de la IIe Internationale, il offrait à tous les socialistes de l'univers un centre de ralliement et d'attraction d'une force immense.

En France, le petit nombre des Zimmerwaldiens et Kienthaliens poussa tout de suite à l'adhésion à Lénine et à son œuvre. Au Congrès socialiste de Strasbourg (25-29 février 1920), il fut décidé : *a)* que le parti renoncerait à la IIe Internationale, et *b)* qu'il n'adhérerait pas encore à la IIIe. C'était une position d'attente. Elle fut suivie de l'envoi à Moscou d'une délégation chargée d'étudier les conditions de l'entrée dans l'Internationale Léniniste. Cette commission était composée de Marcel Cachin et de Frossard, que l'on a vu entrer depuis, comme ministre du travail, en divers gouvernements bourgeois.

La délégation fut reçue à Moscou en juin 1920. Lénine lui posa 21 conditions d'admission à la IIIe Internationale. Elles se ramenaient toutes à une seule : pureté intransigeante de la doctrine marxiste, par la rupture avec tout opportunisme, réformisme, participation à une action quelconque des pouvoirs bourgeois, social-patriotisme ou social-pacifisme.

Cachin et Frossard revinrent en France avec la ferme résolution d'enlever l'adhésion des socialistes à ces principes. Mais leur intervention provoqua immédiatement la rupture du parti socialiste en trois tronçons. — Les plus modérés, sous la conduite de Paul Boncour, Léon Blum, Renaudel, Alexandre Varenne, formèrent un *Comité de résistance* pour combattre la motion Cachin-Frossard. — Les plus énergiques préconisèrent la « *reconstruction* » de la IIe Internationale, pour offrir à la classe ouvrière autre chose que la négation du léninisme ou marxisme intégral. Ils avaient pour chefs Paul Faure et Longuet. — Enfin Frossard et Cachin demeuraient sur leurs positions.

Les trois thèses s'affrontèrent au Congrès de Tours (25-31 déc. 1920). Ce fut la dernière qui l'emporta. Mais Frossard voulut recoudre les tronçons, ramener les dissidents à l'acceptation de la thèse de la majorité. Il aurait peut être réussi, lorsqu'un télégramme impératif de Lénine vint excommunier Paul Faure, Longuet et leurs partisans. Séance tenante, une motion fut déposée au Congrès par Mistral : « Le Congrès, profondément ému par le télégramme du Comité exécutif de la IIIe Internationale et les violentes polémiques qu'il contient, déclare qu'il se refuse à s'engager dans la voie des exclusions demandées par ce télégramme et proclame sa volonté de maintenir intacte l'unité actuelle du parti socialiste. » Cette motion ne recueillit que 1398 mandats contre 3247. Les socialistes quittèrent le Congrès. « Résistants » et « Reconstructeurs » s'unirent pour continuer le parti S. F. I. O, qui est censé constituer la IIe Internationale, mais qui, en fait, ne groupe que des socialistes français.

Le lendemain de la scission, 31 décembre 1920, les vainqueurs du Congrès lancèrent une proclamation rédigée par Vaillant Couturier, et qui formait la *Section française de l'Internationale communiste*. Ainsi naquit le *Parti communiste français*.

Il est évident que l'entrée de ce parti dans le Front populaire, en collaboration avec des partis bourgeois (« radicaux » et « réformistes » socialistes), probablement en échange du pacte franco-soviétique, marque non peut-être un change-

ment de doctrine, mais à coup sûr un changement de tactique de la part de Moscou. Nous pouvons être certains que le communisme français vise plus que jamais à mettre la main sur les fameux « leviers de commande. » et qu'il veut pour cela se servir de l'alliance des radicaux et des socialistes. Il n'a pas oublié l'aventure de Kerensky. Léon Blum et ses amis sont hantés de leur côté par cette aventure. Léon Blum a juré qu'il ne serait jamais Kerensky. Tiendra-t-il parole ? C'est l'avenir de la France et peut-être de l'humanité qui se joue en ce moment.

Q. — Dans la recension du livre du P. Mura, *Le Corps mystique du Christ* (1935, p. 580), l'*Ami* semble restreindre l'intervention *actuelle* de la T. S. Vierge, même par simple intercession, dans la distribution des grâces, à quelques cas particuliers, pour ne voir dans sa médiation universelle que l'intervention initiale de Marie méritant avec Jésus les grâces qui nous sont départies. Pourtant, là dessus, les théologiens plus récents, loin d'être hésitants, sont unanimes à reconnaître à Marie un double rôle : celui du mérite au pied de la Croix et celui de l'actuelle dispensation de toutes grâces...

Peut être ai-je mal saisi votre pensée. Mais hier encore, je recevais une lettre d'un Père Montfortain, qui m'exprimait à ce sujet un certain étonnement.

R. — Vraisemblablement notre pensée a été mal saisie ou peut-être même, ne supposant pas qu'on puisse douter de notre sentiment sur l'actuelle intervention de Marie dans la distribution des grâces, n'avons-nous pas assez insisté sur le rôle actuel que joue encore le titre toujours permanent du mérite de convenance de Marie au pied de la Croix.

Rappelons notre texte :

Nous voulions montrer que, théologiquement, il est impossible d'assigner à Marie une véritable *causalité instrumentale productrice* de toute grâce en nos âmes. Nous trouvions, dans cette opinion, une difficulté inextricable, car le pouvoir instrumental qu'on prête à la Sainte Vierge n'a aucun fondement dans l'Écriture (laquelle, cependant, précise le rapport des apôtres au Christ dans l'administration des sacrements) et, de plus, semble impliquer en Marie un pouvoir sacré analogue à celui des ministres. Et nous ajoutions que

« c'est bien inutilement qu'on veut attribuer *à l'intercession actuelle* de Marie en faveur des membres du Corps mystique une puissance efficace productrice de la grâce, afin de la mieux distinguer de l'intercession des saints et des anges. Car cette *puissance efficace existe, antérieurement* à la médiation actuelle de Marie, et elle suffit à rendre compte des prérogatives légitimes qu'on doit attribuer à la Sainte Vierge dans la vie du Corps mystique... La Sainte Vierge seule, en effet, parmi toutes les créatures raisonnables, anges et hommes... a pu, au titre de Mère de Dieu et de Mère des hommes, unir ses propres souffrances à celles de Jésus, son amour de Dieu et des hommes à l'amour qu'exhalait alors le Cœur de Jésus et participer de la sorte aux satisfactions et aux mérites offerts par Jésus pour le salut de tous les pécheurs... Nous pourrions appeler Marie, en raison de sa compassion au Calvaire, la grande, l'unique *coréparatrice* [1] que Jésus a bien voulu associer à ses souffrances et qui, par là-même, a mérité *en convenance* pour tous les pécheurs les grâces que Jésus, le divin et unique Rédempteur, a méritées en justice.

Ce titre, Marie *le garde toujours, puisqu'en réalité ses mérites* AGISSENT TOUJOURS pour obtenir *de congruo* aux pécheurs les grâces que Jésus leur obtient *de condigno...* »

Nous admettons donc avec les théologiens plus récents que la médiation universelle de Marie existe actuellement ; mais nous disons que cette médiation ne fait que prolonger pour chacun de ses bénéficiaires l'intervention initiale au pied de la Croix. Nous ajoutions simplement que Marie pouvait avoir quelques regards plus maternels envers certaines âmes privilégiées : « Si, à ce titre TOUJOURS PERMANENT (lisez, si vous le voulez : *et toujours agissant)* s'ajoute, en des cas déterminés où Marie veut exercer plus particulièrement sa bienveillance et sa puissance maternelles, une nouvelle intercession spéciale de la Mère en faveur d'enfants privilégiés, nous avons une explication amplement suffisante à la fois de la médiation universelle et des interventions particulières de la Vierge. »

Rien dans notre texte (du moins nous semble-t-il) ne paraît autoriser l'exégèse qu'en a faite notre correspondant. L'intervention *actuelle* de Marie comporte donc l'action toujours permanente de sa médiation universelle et, en plus, des cas spéciaux de médiation plus particulière.

Notre conception de la permanence du titre de Marie coréparatrice ou coadjutrice permet d'éviter l'idée d'une causalité instrumentale efficiente de la grâce qui justifierait la médiation actuelle de Marie. C'est cette causalité instrumentale que nous voulions éliminer et non l'universelle et actuelle médiation. Sans doute, nombre de théologiens plus récents n'hésitent pas à expliquer l'universelle médiation de Marie en attribuant à celle-ci une sorte de causalité instrumentale productrice de la grâce. Mais ont-ils raison ? Tout est là.

D'autres partagent nos hésitations et, pour ne nommer qu'un maître incontesté en matière de théologie de la grâce, nous citerons M. le chanoine Van der Meersch, vicaire général de Bruges, auteur de l'article *Grâce* du *Dictionnaire de Théologie* et d'un traité *De Divina Gratia* (Bruges, 1910) universellement apprécié.

Au moment où nous rédigions le compte-rendu de l'ouvrage du P. Mura, M. Van der Meersch avait l'obligeance de nous communiquer les bonnes feuilles d'un petit article que les *Collationes Brugenses* ont publié [2], concernant la « présence physique » (?) de Marie dans l'âme justifiée. Bien entendu, M. Van der Meersch réfute cette opinion singulière d'une présence physique de Marie en notre âme. Mais ce sujet l'amène à discuter un

[1] Les anciens théologiens disaient : *coadjutrice*
[2] N° de mars-avril 1935, p. 152 158.

autre problème : *Marie est-elle cause instrumentale de la grâce?* Et il répond : *négativement.* Nous traduisons du latin l'explication qu'il donne (p. 155-157) :

« Pour l'intelligence de cette réponse, notons d'abord que l'assertion : *Marie est cause instrumentale de la grâce* ne peut se rencontrer, ni explicitement, ni implicitement dans les sources de la Révélation ou dans l'enseignement commun des théologiens et ensuite qu'une telle assertion ne peut s'accorder logiquement avec la doctrine catholique de la production de la grâce.

a) En effet, la grâce (sanctifiante) est un accident spirituel et surnaturel qui ne peut être produit que par une vertu *divine ;* d'où il suit que Dieu seul est la cause efficiente principale de la grâce et celle-ci n'est produite que dans le sujet où elle est inhérente. Mais Dieu *peut produire la grâce sans aucun instrument,* sans aucune cause instrumentale.

b) Aucun document de la Révélation ne permet de constater qu'en fait Dieu ne produise la grâce que par l'intermédiaire d'un instrument. Au contraire, nous savons que si le pécheur émet surnaturellement un acte de contrition parfaite, par le fait même la grâce sanctifiante lui est infusée.

c) La foi nous fait connaître que les sacrements confèrent ou produisent *instrumentalement* la grâce *ex opere operato.*

d) Le sacrement, c'est-à-dire le signe sensible lui-même, est l'instrument du prêtre ou du ministre (celui qui applique et administre le sacrement), qui est lui-même l'instrument de Dieu, cause principale efficiente de la grâce. Donc, le sacrement lui-même, le ministre du sacrement, le Christ en tant qu'homme. sous des raisons différentes, sont l'*instrument* de la grâce sacramentelle... Dans cet ordre de causalité efficiente, Marie n'a aucune place, n'ayant pas institué les sacrements, ne leur conférant aucune efficacité, et n'étant pas constituée ministre des sacrements...

e) Bien que Marie ne soit pas cause efficiente instrumentale dans la production et l'infusion de la grâce, elle est cependant *médiatrice* des grâces et les grâces dépendent de sa médiation. Cette médiation, considérée universellement, implique trois éléments : 1° la coopération de Marie à *l'incarnation* même du Verbe, et par cette coopération le Christ nous a été donné, et avec lui tous les biens qui nous arrivent par lui ; 2° la coopération de Marie à l'œuvre de la *rédemption,* et par cette coopération Marie nous a mérité *de congruo* tout ce que le Christ nous a mérité *de condigno ;* mais, de toute évidence, cette causalité *méritoire* est dans l'ordre moral ou intentionnel, non dans l'ordre physique ; 3° la coopération de Marie dans *la distribution des grâces,* en tant que Marie, maintenant au ciel, coopère vraiment et réellement au Christ homme pour l'obtention des grâces qui sont conférées par Dieu aux hommes. Mais cette causalité consiste formellement dans l'intercession ou l'*impétration,* qui est d'ordre moral... et paraît devoir se rattacher à la causalité *de la fin.* »

Cette doctrine est la nôtre ; et nous nous en étions inspiré. L'intercession générale de Marie *hic et nunc* au ciel en vue de la distribution des grâces n'était pas mise en doute, puisqu'expressément nous avions écrit que Marie gardait toujours et encore au ciel son titre spécial de cause méritoire *de congruo* des grâces méritées *de condigno* par le Christ ; son intercession présente n'est et ne peut-être que la présentation toujours actuelle à la miséricorde divine de ce titre permanent.

Nous avons fait même une concession que n'aurait peut-être pas faite M. Van der Meersch : celle d'accueillir, dans l'ordre de causalité efficiente instrumentale, une certaine action de Marie dans l'obtention des grâces, uniquement en tant que cette action s'identifie avec celle de Jésus (voir *Ami* 1935, p. 581, 1re col.).

Et notre conclusion demeure la même : « Nous ne pensons pas que, pour glorifier la Sainte Vierge, il soit nécessaire d'en arriver à des exagérations. »

Q. — 1° Un curé peut-il obliger un paroissien qui veut faire enterrer un membre de sa famille dans une paroisse voisine, à faire une cérémonie religieuse dans l'église de sa propre paroisse ?

2° Peut-il obliger la famille en question à faire sonner les glas dans sa propre paroisse, puisque l'enterrement a lieu dans une autre paroisse ?

3° Peut-il imposer une levée du corps, avec honoraires, à cette famille ?

4° Peut-il exiger qu'une famille fasse faire la Communion solennelle dans sa paroisse, quand un enfant, en raison de la distance, va à l'école libre de la paroisse voisine ?

R. — I. Tout paroissien doit être enterré dans sa paroisse. Tout curé a le droit de procéder aux funérailles de ses paroissiens. « *Proprius defuncti parochus non solum jus sed etiam officium habet, excepto gravi necessitatis casu, levandi per se vel per alium cadaver, illud comitandi ad suam ecclesiam parœcialem ibique exsequias persolvendi, firmo præscripto can. 1216 § 2* » (can. 1230).

Le droit du curé sur son paroissien défunt peut être tenu en échec : 1° par l'élection de sépulture qu'a faite le *de cujus* dans une autre paroisse ; — 2° par le fait que la famille du défunt a un tombeau particulier situé dans une autre paroisse que celle où le défunt avait domicile, et où elle veut le faire reposer ; — 3° par le fait que le défunt est mort loin de son domicile et ne peut pas y être facilement ramené *pedestri itinere.*

Dans ces cas exceptionnels le *jus funerandi* appartient au curé de la paroisse élue ; à celui du lieu où le décès est survenu ; et également au curé du lieu où se trouve le tombeau de famille, sauf dérogation prévue par le droit local.

II. — Quand le défunt mort dans sa paroisse est sépulturé dans une autre, son propre curé fait la levée de corps et l'accompagne jusqu'à l'église où doivent être célébrées les funérailles, à moins que la distance ne soit trop grande. La *tumulatio* est assurée par le curé dans l'église duquel les funérailles ont été célébrées.

III. — Les sonneries de cloche ne sont pas prévues par le Code parmi les rites des funérailles. Sauf stipulation du droit local, le curé ne peut pas en imposer les frais aux familles, lorsque les funérailles n'ont pas lieu dans sa paroisse.

IV. — Quant à la *portio parœcialis,* vous ne paraissez pas avoir sur la question des idées bien exactes.

Si le *de cujus* est enterré hors de son domicile parce qu'il a fait là élection de sépulture, ou parce que se trouve là son tombeau de famille, le curé qui a procédé aux funérailles doit au curé du domicile la *portio parœcialis* fixée par le droit diocésain dans le cas prévu par le can. 1236 § 1.

Si le *de cujus* est enterré dans une paroisse déterminée arbitrairement par ses héritiers, sans qu'il y ait fait lui-même élection de sépulture ou que s'y trouve le tombeau de famille ; si par exemple les habitants d'un village préfèrent utiliser le ministère de tel curé, passer par telle église parce qu'ils sont plus proches, sans que ce curé ni cette église soit ceux de leur paroisse, le curé voisin qui aura procédé à ces funérailles n'aura droit à rien de plus qu'au remboursement des frais exposés par lui. Il ne pourra prétendre à aucun émolument. Le curé du domicile a un droit formel, inscrit au can. 1216, de procéder aux funérailles de ses paroissiens. Il ne peut en être dépouillé ni par les familles, ni par ses confrères voisins. Ce n'est pas seulement la *portio parœcialis* qui lui est due, c'est l'ensemble des émoluments.

Vous relevez le cas où les habitants d'un village sont à 5 kil. de leur église paroissiale et à 2 kil. seulement d'une autre église. Une telle raison de commodité n'enlève rien de ses droits au curé du domicile. Mieux vaut dans ce cas faire procéder par l'Ordinaire à une nouvelle délimitation des deux paroisses.

V. — Les modalités concernant les solennités de la Communion des enfants sont fixées par le droit diocésain. Nous ne connaissons pas le vôtre.

Q. — 1° Les divers revenus énumérés au canon 1410, et notamment les droits d'étole, constituent la dotation du bénéfice dans les limites fixées par la taxe diocésaine ou la coutume légitime.

La question se pose si ces biens doivent être considérés comme « bénéficiaux » par le seul fait qu'ils sont tarifés par la taxe diocésaine, ou bien s'il n'en est ainsi que lorsque ceci a été précisé dans le décret d'érection du bénéfice ? Doit-on considérer comme probable cette deuxième hypothèse, adoptée par plusieurs auteurs, en particulier par le P. Vermeersch « ex ipso canone 1410, quo non conjunctive, sed disjunctive tantum hæc inter dotalia beneficii dona ponuntur » ?

Le bénéficier devrait-il se préoccuper de connaître ce décret d'érection du bénéfice, et pour le trouver faudrait-il remonter à l'origine des bénéfices paroissiaux qui, pour la plupart, datent du moyen âge ?

2° D'autre part, au cas où les droits d'étole font partie de la dotation du bénéfice, des auteurs disent que probablement il n'y a pas d'obligation de justice d'employer le superflu « pro pauperibus aut piis causis », selon la prescription du canon 1473. La raison donnée par le P. Vermeersch est que « correctio juris est *odiosa*, nec præsumitur legislator voluisse gravamen novum, sine perspicuis verbis, imponere, per dispositionem qua intendisse videtur ut legalem constitutionem beneficii faciliorem redderet, præsertim quod attinet ad parœcias. » (*Epitome*, 1930, t. II, n. 798).

Qu'en pense l'*Ami du Clergé* ?

Si la Commission d'interprétation du Code et la Congrégation du Concile n'ont pas voulu résoudre théoriquement la question, trouverait-on quelque référence là-dessus dans les *Acta Apostolicæ Sedis* ou dans quelque autre document ?

R — Ad I. Après le P. Vermeersch, le P. Vromant, dans son *De Bonis Ecclesiæ temporalibus*, écrit que la consistance du bénéfice doit être fixée par l'autorité duquel il dépend. Faut il remonter jusqu'à l'origine de chaque bénéfice ? Ce serait à peu près impossible pour la plupart de nos paroisses, qui datent en si grand nombre du plus lointain Moyen-Age. Il suffirait de remonter à l'époque concordataire, ou même de se reporter à l'usage diocésain. En France, étant donné l'absence de mense paroissiale à peu près partout depuis 1905, si on ne comprenait pas les droits d'étole dans la dotation du bénéfice, que resterait-il ? Les messes fondées sont rares, les oblations aussi. Alors ?

Pour ceux qui aiment les situations parfaitement claires et définies, il reste un moyen susceptible de les satisfaire : c'est de faire prendre par l'Ordinaire une décision qui fixe exactement les droits des différents bénéficiers en se basant sur les can. 1414 § 2 et 1415. L'assemblée du Synode serait une bonne occasion pour cela.

En attendant, on peut s'en tenir en France à la coutume qui reconnaît au bénéficier la faculté de percevoir en tant que tel les droits d'étole.

Ad II. Si les *jura stolæ* entrent parmi les *bona beneficialia*, le bénéficier est-il tenu en justice d'employer à des œuvres pies le superflu qui en provient ?

La question, qui est controversée, met aux prises des auteurs considérables. Pistocchi, *De re beneficiali*, p. 415 ; Wernz-Vidal, *Jus Decretalium*, t. II, p. 320, sont pour l'affirmative. — Vermeersch, *Epitome*, t. II, n° 798 ; Claeys-Boūūaert, *Manuale*, n° 769 ; De Meester, *Compendium*, t. III, n° 1424, sont pour la négative.

Puisque le St-Siège, à ce que vous dites, n'a pas voulu se prononcer, vous restez libre d'adopter l'opinion de votre choix. Les auteurs en présence sont de telle valeur que vous pouvez suivre sans crainte celui que vous voudrez.

En ce qui nous concerne, nous adopterions volontiers le solution négative. Le bénéficier peut être tenu *ex religione*, mais non *ex justitia*, à donner le superflu du droit d'étole aux œuvres pies, car la perception de ce droit implique d'ordinaire, du chef de celui qui le perçoit, un effort, un service, dont il peut être considéré comme la rémunération. Et dès lors sur le montant du droit d'étole il acquiert un pouvoir de disposition plus arbitraire et plus étendu que sur les autres revenus du bénéfice.

Vous pourriez faire des recherches à travers les décisions de la Rote et le *Thesaurus* de la S. C. du Concile.

Q. — Une personne croit trouver une contradiction entre l'éternité des peines de l'enfer et la justice divine. Très instruite, elle a étudié mûrement les justifications des théologiens sur ce point : malice du pé-

ché mortel, fixation de la volonté du damné dans le mal... Mais sa sensibilité continue à se révolter devant cette perspective : des milliards de siècles de souffrances horribles, et la justice divine jamais satisfaite !

Conformément à l'enseignement de S. Thomas (*Somme*, Iª, q. x, a. 5), je lui expose que dans l'autre monde les créatures spirituelles, composées ou non de corps, ne vivent pas dans le temps, mais dans l'*œvum* ; que l'*œvum* ne se mesure pas comme le temps par secondes et par siècles, que la succession ne s'y trouve pas, qu'il est *totum simul*, que la succession ne se trouve que DANS LES ACTES SPIRITUELS des créatures vivant dans l'autre monde.

Partant de là, je lui tiens ce raisonnement :

Supposez que le damné ne multiplie pas ses actes, qu'il reste figé, soit dans un seul acte, soit dans un nombre peu considérable d'actes (actes nécessairement mauvais, parce que nécessairement conformes à la disposition mauvaise où il est désormais fixé), — par le fait même de la non multiplicité de ses actes, il échappe à la succession, à la divisibilité par secondes et par siècles qui est le propre du temps...

Ce raisonnement satisfait cette personne. Mais est-il exact ?

R. — L'*Ami* a depuis longtemps formulé son avis sur ce point et à plusieurs reprises, tout d'abord en 1922, p. 516, puis en 1935, p. 72 et 440 sq. Nous n'y reviendrons pas. Voici seulement quelques remarques sur lesquelles nous attirons votre attention.

1° Tout d'abord il est inexact de se représenter l'éternité de l'enfer comme des « milliards de siècles de souffrances horribles. » Les siècles, en effet, correspondent à notre notion terrestre du temps. Mais, comme vous le dites très bien, le temps ne sera pas la mesure de la durée des esprits séparés et même des corps ressuscités qui, à leur façon, participeront, par leur incorruptibilité même, à l'immobilité substantielle des esprits. La peine de l'enfer sera donc une peine à laquelle son immobilité et sa fixité *toujours présente* enlèvent toute perspective d'*avenir*.

2° L'expression : « fixation » de la volonté du damné dans le mal ne rend pas suffisamment compte de la disposition psychologique du damné par rapport à la fin dernière. La fixation, en effet, peut être *ab extrinseco*, par la soustraction de toute grâce tant habituelle qu'actuelle. Certains théologiens ont adopté cette position : elle nous semble fausse et ne répondant pas aux exigences de la bonté divine, si bien formulée par S. Thomas : « La peine éternelle des damnés ne serait pas éternelle s'il y avait possibilité de tourner leur volonté vers le bien. » (*Cont. Gent.*, l. 3, c. 144). Or, si la « fixation » de la volonté dans le mal provenait uniquement de la soustraction de toute grâce, il serait concevable que Dieu puisse accorder encore, par sa grâce, à la volonté mauvaise la possibilité de se retourner vers le bien. Voilà sans doute ce qui arrête votre chrétienne scandalisée par le dogme de l'enfer éternel.

Ce qu'il faut dire, à notre avis, c'est que si Dieu refuse sa grâce aux réprouvés, c'est qu'ils sont incapables de la recevoir, obstinés qu'ils sont dans le mal, en raison même de leur état. L'obstination dans le mal est donc la cause, non l'effet, de l'absence de toute miséricorde divine à l'endroit des damnés : « Aucune cause extérieure, dit encore S. Thomas, ne peut mouvoir l'ange (il faut en dire autant de l'âme séparée) après son choix librement fait. Par ce choix, il s'est placé dans l'état de terme. Donc, désormais la sagesse divine ne peut permettre une concession de grâce aux démons (aux damnés), pour les détourner du mal de leur aversion première, en laquelle ils persévèrent d'une façon immobile. » (*De Malo*, q. 16, a. 5). La grâce serait inutile en une volonté irrévocablement fixée dans son élection mauvaise. Parlons donc, non de fixation, mais de fixité de l'âme dans le mal.

3° Mais d'où vient cette fixité ? Quelle explication *intrinsèque* à l'esprit réprouvé peut en donner raison ?

La philosophie thomiste fournit ici deux explications se superposant l'une à l'autre et qui sont péremptoires :

a) Impossibilité psychologique pour l'esprit réprouvé de changer l'orientation de son choix par rapport à la fin dernière. Relisez la belle page de S. Thomas (*Cont. Gent.*, l. 4, c. 95) que nous avons traduite intégralement en 1925, p. 71-72. En bref, cette impossibilité peut se traduire ainsi : le choix de la fin dernière est la raison suprême et impérative des autres choix. Quand l'ange rebelle ou l'âme damnée se sont choisis eux-mêmes comme leur propre fin dernière, tous leurs choix, même libres, sont désormais commandés par cet amour égoïste et coupable. Jean de S. Thomas dit qu'ils seront libres « quant à l'exercice, non quant à la spécification » des actes. Si vous possédez l'*Ami* de 1922, vous y trouverez, à ce sujet, une belle page du cardinal Billot (p. 663-664).

b) Impossibilité physique. L'acte par lequel l'ange déchu ou l'ange damné s'attache à son moi comme à sa fin dernière étant immuable psychologiquement est englobé dans cette immutabilité substantielle qui constitue l'essence même de la durée des esprits séparés, l'*œvum*. Sans doute l'*action* du feu réel sera mesurée par une sorte de temps analogue à notre temps terrestre ; mais à l'*état* de souffrance qui en résultera dans les damnés répondra l'immobilité substantielle de la durée qui les mesure. Nous nous sommes longuement expliqués sur ce point en 1925, p. 441 et suiv. ; nous vous prions de vous y reporter.

C'est dire que nous approuvons complètement votre réponse, laquelle cependant aurait plus de force encore si elle faisait ressortir tout d'abord l'impossibilité psychologique où se trouve l'âme damnée de modifier son choix de la fin dernière. Et comme la peine éternelle répond à ce choix, éternellement immuable, nous éliminerions radicalement l'hypothèse d'un certain nombre d'actes, nombre même peu considérable, puisqu'en réalité, par rapport au choix mauvais qui est cause de la damnation éternelle, il n'y a, dans la volonté du réprouvé, et il ne peut y avoir qu'un acte unique, toujours présent.

Q. — En voyageant sur un paquebot, j'ai eu l'occasion de causer avec un protestant que je crois sincère. J'ai pu résoudre facilement certaines objections. Il en est une qui m'a laissé perplexe. « Vous considérez le Pape, me dit-il, comme le représentant de Dieu sur la terre, comme son Vicaire, chef visible de l'Eglise. Pourquoi donc Jésus Christ a-t-il laissé passer comme ses représentants des papes qui étaient bien indignes de le représenter ? »

J'avoue que j'ai été embarrassé. L'*Ami* voudrait-il me dire ce que j'aurais dû répondre ?

R. — Vous auriez dû d'abord dissiper une équivoque qui semble se cacher sous l'expression : « représentant de Dieu. »

Il ne s'agit pas, en effet, pour le pape de donner, dans sa conduite personnelle, une image, une « représentation » vivante et visible de la sainteté divine. Tout homme est faillible ; le pape est un homme ; donc il peut pécher.

Il est le représentant de Dieu, dont il est sur la terre, comme chef visible de l'Eglise, le véritable vicaire ; mais c'est uniquement dans *la mission* qu'il remplit, dans *le pouvoir* qu'il détient. Cette mission, ce pouvoir sont indépendants de sa conduite privée. L'infaillibilité pontificale elle même ne préserve pas d'erreurs *personnelles* les souverains pontifes : rappelez-vous les exemples d'Honorius I^er^ à propos des deux vouloirs dans le Christ, et de Jean XXII à propos de la dilation de la vision béatifique... « Le Pape peut pécher, mais s'il pèche, sa faute est le péché de l'*homme* et non du *Saint-Siège*. Sa faute personnelle n'atteint pas plus le Souverain Pontificat que celle d'un père ne déshonore la paternité, ou celle d'un magistrat la magistrature [1]. »

Dieu a donc permis qu'un certain nombre de papes — à coup sûr, c'est une minorité — se soient montrés, dans leur conduite privée, indignes de la haute mission qui leur était échue, et cela parce qu'Il ne peut pas, à coups de miracles perpétuels, intervenir pour modifier le cours normal et l'influence des événements. C'était là le deuxième point qu'il fallait mettre en relief. Vous auriez prié votre protestant de considérer l'époque à laquelle ont vécu ces papes : les plus indignes, dans cet affreux siècle de fer, où l'histoire impartiale doit constater que l'élection des Papes était à la merci des pouvoirs politiques et des factions rivales. Au milieu d'intrigues et de compétitions de toutes sortes, les ambitions personnelles ne s'inquiétaient guère de considérations surnaturelles. Mais aussitôt que l'Eglise redevient libre des contraintes extérieures, la lignée des grands papes du Moyen Age reprend pour ainsi dire spontanément. Les influences néfastes de la Renaissance et du paganisme des cours italiennes viennent-elles à se faire sentir, le niveau moral des Papes baisse, et si les uns, comme Paul III, regrettent sur le trône pontifical les errements de leur vie antérieure, vous trouvez encore un Alexandre VI, qui, sous la tiare, continue ses dérèglements... Ce fut d'ailleurs le dernier pape indigne : S. Pie V prit les moyens efficaces pour extirper désormais tout péril de récidive.

[1] E Duplessy, *Apologétique*, t. III, p. 311.

En troisième lieu, vous auriez dû faire valoir que les « mauvais » papes ont gouverné l'Eglise fort correctement. — Alexandre VI fut un administrateur fort habile. Lisez, à son sujet, ce qu'écrit M. Paquier dans le *Dictionnaire de théologie catholique* (t. I, col. 726) : « Les mœurs et la politique mises à part, le gouvernement d'Alexandre fut généralement profitable à l'Eglise. Ce pape se montra toujours gardien vigilant de la doctrine ; il donna plusieurs bulles sur des questions de dogme et de morale. Il travailla à la propagation de la foi, spécialement dans le nouveau monde, découvert au début de son pontificat. » — Quant aux papes indignes du siècle de fer, leur rôle fut effacé. Néanmoins il fut conforme aux exigences de la primauté romaine : « Le gouvernement de l'Eglise sous Jean XII, écrit M. Amann *(op. cit.*, art. *Jean XII*, t. VIII, col. 621), fut ce qu'il avait été sous ses prédécesseurs immédiats. Pleinement conscient de sa responsabilité de pasteur suprême, Jean XII ne laissa échapper aucune occasion d'affirmer son droit d'intervenir dans les affaires de la chrétienté. » — Donc, tant au point de vue de l'enseignement qu'à celui de la direction générale des affaires ecclésiastiques, ces papes sont fidèles à leur mission de chefs spirituels.

En quatrième lieu, — et ceci aurait touché directement votre interlocuteur protestant, — vous auriez dû insister sur ce fait étonnant que jamais les mauvais papes n'ont cherché dans leur pouvoir et, à plus forte raison, dans leur enseignement, une justification de leur conduite personnelle. Les chefs de sectes religieuses inventent des dogmes, modifient les lois pour légitimer leurs désordres ; exemples, Henri VIII, Luther, Calvin : ceux-ci abolissant le célibat ecclésiastique et les vœux religieux, celui-là se séparant de l'Eglise catholique dont il avait été cependant le « défenseur », afin de pouvoir divorcer ! Les Papes n'ont jamais rien fait de pareil. Alexandre VI, qui est le plus décrié, n'a jamais porté de décret contre la pureté de la foi ou des mœurs. Pourrait-on en dire autant de Luther, — qui cependant voulait ramener la religion chrétienne à sa pureté primitive, — lui dont la doctrine sur la justification peut se résumer en quelques mots : *Pecca fortiter, crede fortius et salvus eris !*

Comme conclusion générale, nous aurions fait valoir l'argument de crédibilité qu'on peut tirer de la stabilité jamais vaincue de l'Eglise catholique : si les colonnes du temple ont été parfois ébranlées, l'édifice du moins est resté solide ; et cela prouve que la main de Dieu le soutient. L'Eglise, malgré l'indignité de certains de ses chefs, est demeurée ferme : c'est qu'elle se tient *par en haut*, à Dieu lui-même.

Q. — D'après l'enseignement de la théologie morale, il est probable que ne pèchent point les parents qui exposent un enfant illégitime, afin d'en être débarrassés, pourvu qu'ils prennent des dispositions de nature à lui épargner quelque grave accident, et à lui assurer un établissement convenable, ainsi que le salut de son âme.

Ceci était peut-être vrai à l'époque où l'assistance s'exerçait au moyen d'hôpitaux et orphelinats tenus par des religieux. Est-ce encore vrai lorsqu'il s'agit de l'*Assistance publique?* Et si les parents sont trop pauvres pour s'adresser aux Œuvres d'assistance privée qui ne sauraient être tout à fait gratuites ?

R. — En 1928, p. 81 et suiv., l'*Ami* a traité longuement du devoir des parents à l'égard de l'enfant illégitime. Il a envisagé l'hypothèse de l'abandon aux œuvres d'assistance, catholiques et laïques, et examiné les conditions qui pouvaient le rendre licite. Nous vous prions de vous y reporter.

Les œuvres catholiques d'assistance pour l'enfance abandonnée sont nombreuses [1], et peuvent admettre gratuitement un certain nombre d'enfants. Les indigents qui ont à cœur vraiment de procurer à leurs enfants l'éducation chrétienne trouveront toujours le secours nécessaire.

Q. — Je viens vous poser une petite question, après lecture de l'*Ami* p. 96.

Je suis appelé comme témoin dans un procès de canonisation. Devant le tribunal je n'ai dit que des choses maintes fois dites auparavant.

Mon serment — terrible en vérité ! — me défend-il de les répéter dorénavant, sans faire mention de ma déposition, naturellement ?

Je crois bien que *non*, mais j'aimerais avoir l'avis des gens compétents sur ce point.

R. — Ce que vous saviez avant votre déposition, vous continuez de le savoir par l'effet de votre science propre, et donc de pouvoir en parler. Ce qui vous est interdit, c'est de reproduire les termes de votre déposition en tant que tels. Vous ne pourriez pas, par exemple, raconter : j'ai cité tel trait, tel miracle qui va sérieusement contribuer au succès de la cause ; qui m'a valu du procureur fiscal telle remarque, ou telle question complémentaire, auxquelles j'ai répondu par ces mots... »

Q. — Un de mes paroissiens est mort à l'hôpital de X Après le décès on rapporte son corps chez lui, dans ma paroisse. Mais il doit être enterré dans la paroisse voisine, celle de M. le Doyen où il a son tombeau de famille.

M. le Doyen est venu dans ma paroisse faire la levée de corps au domicile du défunt, puis il a achevé chez lui les funérailles. Il m'a versé seulement le droit de fabrique, prétendant que la *portio parœcialis* ne portait pas sur autre chose. Qu'en pensez vous ?

R. — M. le Doyen a commis deux fautes.

1° C'était à vous, curé du lieu où le défunt avait domicile et où le cadavre reposait, de faire la levée du corps, et de l'accompagner, si la chose était possible, jusqu'à l'église des funérailles, ou, faute de mieux, jusqu'à la limite de la paroisse (can. 1231 et 1232).

2° M. le Doyen vous devait la *portio parœcialis* calculée *ex omnibus et solis emolumentis, quæ statuta sunt pro funere et tumulatione in taxa diœcesana* (can. 1237, § 1), c'est-à-dire sur les sommes représentatives des droits du curé, du clergé, de la fabrique, du prix des cierges, chant et tentures, sauf stipulation contraire de votre droit local.

[1] Pour tous renseignements sur elles, s'adresser à M. le Secrétaire de l'Office Central des Œuvres de Bienfaisance, 175, boulevard Saint-Germain, Paris 6e. C'est une Œuvre catholique et merveilleusement documentée sur toutes les questions de bienfaisance.

Nous avons reçu de M. Louis Lefebvre la lettre suivante, sur laquelle notre collaborateur nous a fait les quelques réflexions qu'on lira en notes :

Monsieur le Directeur,

On vient de me communiquer le n° de l'*Ami du Clergé* du 2 juillet courant, contenant les pages relatives à l'article *Snobisme* que j'ai publié naguère dans le *Courrier du Centre*, au sujet de la protection accordée par Paul Bourget à l'œuvre de M. Francis Carco. J'ai le regret de constater que ces pages me présentent dans une attitude qui n'est pas la mienne et que je ne saurais d'aucune façon accepter.

On m'y reproche [1] d'abord d'avoir écrit un article « très dur » et qui « peut se résumer dans cette phrase : Bourget, le Bourget du *Disciple*, celui de *L'Amour et la Volonté*, a été sur ses vieux jours, quelles que soient les thèses de ses ouvrages, le patron de la bassesse. » Cette formule est beaucoup trop large [2] ; j'ai dit simplement ceci : L'œuvre de M. Carco est malsaine; Bourget, qui était sain, l'a soutenue; comment expliquer ce mystère ? J'ai dit en second lieu qu'il me paraissait que c'était par le snobisme.

C'est tout. Votre collaborateur reconnaît d'ailleurs le caractère de l'œuvre de M. Carco, et la protection accordée par Bourget, qui n'est pas niable. Il pense même comme moi que le snobisme a inspiré probablement l'attitude de Bourget. Cependant, il me blâme [3], et déclare que la question de la responsabilité de Bourget ne sera pas posée, parce qu'il « en a répondu au Tribunal du Souverain Juge. » Sans doute. Il ne s'agit pas de rechercher une responsabilité, mais de tirer au clair [4], autant du moins qu'il nous est possible, cette étrange situation, afin d'empêcher que l'œuvre malfaisante de M. Carco ne fasse de plus grands ravages grâce à la protection dont elle ne cesse de bénéficier, et dont je crois avoir été le seul, dans la Presse, à m'étonner.

D'autre part, je n'entends nullement « accabler » [5] un Maître à qui j'ai rendu hommage chaque fois que j'en ai eu l'occasion, mais bien plutôt l'excuser ; car j'attribue son erreur au snobisme, qui n'est qu'un ridicule, alors que si l'on écartait ce motif de son invraisemblable protection, il

[1] Non, on *constate* seulement.

[2] Elle est empruntée textuellement à l'article luimême et notre « questionneur » l'avait soulignée.

[3] Nulle part nos constatations n'ont eu cette allure de blâme, et le ton est resté chez nous de la plus parfaite courtoisie.

[4] Nous n'avons pas d'autre dessein, nous aussi.

[5] Nous ne l'avons pas dit non plus. Le mot se trouve dans une citation qui a une valeur générale ; M. Lefebvre a tort d'en restreindre l'application à sa position personnelle.